

RAPPEL : AVIS D'AUDIENCE PUBLIQUE

Demandeur : Société d'assurance publique du Manitoba

AUDIENCE

La Régie des services publics (Régie) prévoit tenir une audience publique virtuelle concernant une demande de la Société d'assurance publique du Manitoba (SAPM) visant l'approbation des taux et des primes de l'assurance obligatoire des véhicules et des conducteurs, pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023. L'audience virtuelle pourra être visionnée à partir du lien du site Web de la Régie : <http://www.pubmanitoba.ca/v1/live-stream.html>. Elle débutera le mardi 12 octobre 2021, à 9 h.

INCIDENCE SUR LES TAUX ET LA REMISE

La SAPM demande l'approbation d'une baisse de taux de 2,8 %, calculée conformément à la pratique actuarielle reconnue pour les taux et les primes d'assurance Autopac de base pour les véhicules et les conducteurs, du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023.

La SAPM a également rempli une demande de remise spéciale le 19 juillet 2021 demandant qu'un pourcentage des primes touchées entre le 22 novembre 2020 et le 9 décembre 2021 soit remis aux clients. Le montant du rabais est présentement estimé à 155 M\$ et s'il est approuvé, il équivaudrait à une réduction d'environ 15 % du taux.

La Société demandera au conseil d'administration, le 17 septembre 2021 (par voie de motion) que les deux demandes soient entendues ensemble.

Pour les demandes de taux et de remise, la SAPM mettra à jour ses demandes avant l'audience publique afin de refléter les taux d'intérêt et les informations financières les plus récents. La demande définitive de taux et la remise peuvent différer des demandes soumises, ce qui fera l'objet d'un test lors de l'audience publique, et sera confirmée ultérieurement par une ordonnance de la Régie.

INFORMATIONS GÉNÉRALES :

Les parties intéressées doivent prendre note que la Régie n'a pas compétence sur les secteurs d'activité de la SAPM connus sous le nom d'extensions de garantie ou de services de garanties supplémentaires pour risques spéciaux (camionnage), ni sur les opérations de la SAPM en matière de permis de conduire et d'immatriculation des véhicules. Le processus suivi par le

conseil d'administration ainsi que des copies des demandes de la SAPM et des documents à l'appui sont accessibles sur le site Web du conseil d'administration au www.pubmanitoba.ca, ou en communiquant avec le conseil d'administration au 204 945-2638. De plus, les parties intéressées peuvent examiner les demandes de la SAPM et les documents à l'appui, soit sur le site Web de la SAPM, soit au bureau de la Régie.

Les personnes souhaitant prendre la parole durant l'audience, présenter des observations écrites ou participer à l'audience publique en français doivent communiquer avec Dr Darren Christle, secrétaire de la Régie, au 204 945-2638 ou au numéro sans frais 1 866 854-3698 d'ici le 1^{er} octobre 2021 et fournir leur nom complet, leurs coordonnées et un résumé des renseignements qu'ils souhaitent présenter au conseil d'administration.

Le Bureau de l'ombudsman du Manitoba a publié des directives sur la protection de la vie privée à l'intention des tribunaux administratifs. La Régie est consciente de ses obligations en vertu de ces directives. Les décisions prises par la Régie à l'égard de la demande à l'étude tiendront compte de ces directives. Les renseignements personnels ne seront pas communiqués, sauf s'il est approprié et nécessaire de le faire. Toutefois, la Régie informe les participants que les procédures annoncées dans la présente sont publiques et que, par conséquent, la protection des renseignements personnels est réduite.

COORDONNÉES :

Régie des services publics du Manitoba
330, avenue Portage, local 400
Winnipeg (Manitoba) R3C 0C4
Site Web : www.pub.gov.mb.ca

Téléphone : 204 945-2638
Numéro sans frais : 1 866 854-3698
Courriel : publicutilities@gov.mb.ca

FAIT ce 4^e jour de juin 2021

Darren Christle, Ph.D.
Secrétaire de la Régie et directeur général
de la Régie des services publics



Avis requis
de cinq jours.



Accès en
fauteuil roulant.